COMMUNE : 132 ST BONNET EN CHAMPSAUR

ARRONDISSEMENT : 05 GAP

TRESORERIE SPL : TRES.DE ST BONNET EN CHAMPSAUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TAUX
FDL
2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2017 ❶ (1)	Taux d'imposition communaux de 2017 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2018 ❷ (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 ❸ (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation.....	3 095 899	12,84	>>>	3 160 000	405 744
Taxe foncière (bâti).....	2 288 049	15,65	>>>	2 335 000	365 428
Taxe foncière (non bâti).	42 289	76,58	>>>	42 500	32 547
CFE.....	401 709	15,00	>>>	428 500	64 275
				Total :	867 994

Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ❹	56 132
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ❹b	>>>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2018 ❺

922.872 (Produit nécessaire à l'équilibre du budget ❻) - 43 921 (Total allocations compensatrices) - 4 693 (Produit taxe additionnelle FNB ❼) - 5 080 (Produit des IFER ❽) - 45 286 (Produit de la CVAE ❾) - 19 000 (TASCOM ❿) - (DCRTP ⓫)

- (Versement GIR ⓫) + 63 102 (Prélèvement GIR ⓫) = 867.994 (Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)) + (Produit attendu de la majoration ❹b TH des résidences secondaires)

2. CALCUL DES TAUX 2018 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2017 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⓬ (7 / 8)	Taux de référence 2018 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES ⓬ (10)	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 ❺ (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe d'habitation.....	12,84	Produit attendu 867994 / Produit à taux constants 867 994 = 1 (6 décimales)		12,84	3 160 000	405.744
Taxe foncière (bâti).....	15,65			15,65	2 335 000	365 428
Taxe foncière (non bâti).	76,58			76,58	42 500	32.547
CFE.....	15,00			15,00	428 500	64.275
					Produit fiscal attendu	867.994

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2018 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A 05007 GAP CEDEX

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

FRANCIS PAREJA

le 20 MARS 2018

Le préfet,

le

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

A ST Bonnet en champsaur le 11 Avril 2018

Le maire,

Laurent BAUDIN

MAIRIE DE SAINT BONNET-EN-CHAMPSAUR Hautes-Alpes

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 133 ST BONNET EN CHAMPSAUR

ARRONDISSEMENT : 05 GAP

TRESORERIE SPL : TRES.DE ST BONNET EN CHAMPSAUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TAUX
FDL
2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation :	38 409
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	1 418
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	3 680
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	0
b. Réduction des bases des créations d'établissements	42
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	88
d. Autres allocations	284
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES (14)

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	10 548
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	9 450

3. CVAE (15)

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	12 217
b. CVAE : part dégrevée	33 069
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFER (8)

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	853
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	4 227
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2017, au niveau national (13)	Taux moyens communaux de 2017, au niveau départemental (14)	Taux plafonds 2018 (15)	Taux 2017 des EPCI (16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2018 (col.15 – col.16) (17)
Taxe d'habitation.....	24,47	19,70	61,18	5,72000	55,46
Taxe foncière (bâti).....	21,00	28,10	70,25	8,32000	61,93
Taxe foncière (non bâti).	49,46	110,30	275,75	36,27000	239,48
CFE.....	26,29	>>>	52,58	6,90000	45,68

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
/////	/////

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2017 :

national	communal
18,24	14,54

Taux de CFE perçue en 2017 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique :

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée :

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS